

DIRECTION TERRITORIALE DU TRIÈVES

Le Président du Conseil général de l'Isère

à

Direction départementale de la cohésion sociale
Vie associative jeunesse et sport
11 avenue Paul Verlaine – BP 2428
38034 Grenoble – cedex 2

Mens, le 24 mai 2011.

VU

- les articles L. 214-1, L. 227-4 à L. 227-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- les articles R. 227-1 à R. 227-26 du code de l'action sociale et des familles ;
- le décret N° 2006-923 du 26 juillet 2006 relatif à la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental ;
- le décret N° 2009-679 du 11 juin 2009 ;
- la demande formulée par le gestionnaire, le centre de vacances APAS de Roissard ;
- le compte rendu du Docteur Claire Guilcher en date du 22 mai 2011 ;

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'accueil de 50 enfants scolarisés de 3 à 6 ans dans le centre de vacances APAS situé au Hameau du Fau à Roissard (38650).

Le gestionnaire est l'Association Paritaire de l'Action Sociale du BTP de Provence située à Marseille.

Sauf changement dans le fonctionnement, cet avis est valable pour une durée de 5 ans.

Pour le Président et par délégation,

Le directeur du Territoire du Trièves,



Jean-Noël GACHET.

Copies :
- au gestionnaire
- au service accueil petite enfance CGI